

## Rencontre « médiation mammifères sauvages » de Bretagne

30 mai 2015, Saint-Glen (22)



Présents : Catherine Caroff (salariée GMB), Cédric Chanu (bénévole GMB), Nicolas Chenaval (salarié GMB), Samuel Cléro (services techniques, mairie de Saint-Glen), Harmonie Coroller (bénévole GMB), Philippe Defernez (bénévole GMB), Marie Inizan (salariée GMB), Lucie Jamelin (bénévole GMB), Romain Lahaye (bénévole Bretagne Vivante), Angela Larivain (bénévole GMB), Claude Leroyer (bénévole LPO 35), Christian Loto (bénévole GMB), Julien Marchais (bénévole GMB), Alexandre Masson (bénévole GMB), Matthieu Ménage (administrateur et bénévole GMB et BV), Basile Montagne (bénévole GMB), Bastien Montagne (bénévole GMB),

Aline Moulin (administratrice et bénévole GMB), Ronan Nedelec (bénévole GMB), Raphaël Verollet (service civique Mayenne Nature Environnement).

Un tour de table permet de se présenter (zone géographique, type d'actions de médiation déjà réalisées ou en projet). La [carte des médiateurs mammifères sauvages](#) représente l'ensemble des personnes susceptibles de participer aux actions de médiation, aussi bien celles présentes ce 30 mai que celles engagées dans la démarche mais absentes ce jour-là.

### Service « SVP chauves-souris »

Catherine Caroff présente un bilan des 15 années passées en matière de médiation type « SVP chauves-souris ». Une base de données existe depuis 1999 dans laquelle est recensée une grande partie des demandes de renseignements concernant la cohabitation avec des mammifères sauvages. Cf bilan 1999-2014 ci-joint.

Discussion :

Pour les demandes concernant les animaux blessés, les centres de sauvegarde de Bretagne sont : centre [Volée de piafs](#) (tous mammifères sauf chauves-souris), la maison de la chauve-souris ([centre Askill](#)) pour les chauves-souris, et [l'école vétérinaire de Nantes](#). Volée de piafs a un accord avec France Express qui peut venir chercher les animaux chez tous les vétérinaires, chez qui le public peut les déposer. Le [centre LPO de l'île Grande](#) (22) peut si nécessaire servir de relai temporaire pour les mammifères sauvages blessés, avant transfert vers un centre de soins habilité.

Pour les demandes liées à des problèmes de cohabitation :

Philippe précise que dès qu'il a la moindre demande, il propose d'emblée d'aller voir (« est-ce que ça vous ennuie que je vienne voir ? »). Le fait qu'on arrive rassure les gens (comme pour les services de secours). C'est sur place qu'il explique la biologie des chauves-souris etc. Même pour un jeune tombé du gîte, il se déplace pour soit le remettre si on sait où est la

colonie, soit le prendre pour l'emmener à un centre de soins. Pour une demande d'aménagements pour accueillir les chauves-souris, il se déplace aussi.

Philippe pense qu'il faudrait plutôt lister ce qu'il ne faut pas dire que ce qu'il faut dire. Par exemple, éviter de dire qu'il existe des moyens d'interdire aux chauves-souris de rentrer. Il faut aussi renforcer le réseau des médiateurs pour pouvoir participer aux comptages des colonies. Il est important d'avoir de la documentation à distribuer, de laisser des coordonnées etc. Il ne faut pas se contenter d'une visite, et rappeler les personnes en septembre et l'année suivante.

Matthieu ne présente pas en premier le GMB, car ça peut braquer les gens de se présenter sous une étiquette. Il préfère se présenter d'abord comme un simple bénévole plein de bonne volonté venu pour les aider, ensuite il présentera la structure qu'il représente.

Pour les problèmes de bruit, déjà il faut dire, pour rassurer, que les chauves-souris ne rongent pas et ne grattent pas. Les bruits ressemblent peut-être à ça mais il s'agit juste de déplacements.

Questions sur les maladies : dire qu'il n'y a absolument aucun risque s'il n'y a pas de contact, de manipulation (d'ailleurs on n'en a pas le droit !). Il y a beaucoup plus de risques de maladies avec les rongeurs, et même les animaux domestiques... et les humains (!) qu'avec les chauves-souris. Pb spécifique de la rage (si on vous en parle) : pas la même rage que la rage vulpine, et aucun cas de transmission à l'homme en France. Très peu transmissible aux autres espèces. Très suivi par les scientifiques.

Parmi les trucs pour faire fuir les chauves-souris, il est classique d'entendre parler d'appareils à ultrasons. Nicolas nous relate une expérience qui confirme que ces appareils ne marchent pas ! Bastien nous relate tout de même un cas où l'appareil les faisait... changer de chambre !

Pour les cas de chauves-souris pénétrant dans le salon par la fenêtre, par exemple, il s'agit souvent de jeunes inexpérimentés en milieu-fin d'été. Si les gens vous disent qu'on ne peut pas laisser la fenêtre ouverte les soirs d'été à cause des chauves-souris qui pénètrent dans la maison, dire qu'un simple voile tiré devant la fenêtre ouverte permet à la fois de profiter de la fraîcheur tout en empêchant les chauves-souris de pénétrer.

Déplacer une colonie ? Uniquement si elle est vraiment en danger.

Quand les gens demandent qu'on déplace les chauves-souris de leur maison à une crèche par exemple, leur répondre tout simplement... que les chauves-souris volent, et qu'on aura beau les déplacer, elles iront où elles veulent !

Pour des demandes concernant le traitement des charpentes etc. : voir le dernier article de l'Envol des chiros (pièce jointe). Pour la mэрule, une meilleure aэration pourrait permettre d'améliorer grandement la situation. On peut également traiter au chalumeau selon Christian.

De nombreuses demandes passent par le siège ou les antennes du GMB, mais plusieurs bénévoles (Ronan, Philippe...) sont identifiés localement comme « Monsieur chauves-souris » et reçoivent directement des demandes de la part de gens de leur secteur géographique... ce qui est idéal pour tout le monde (à condition bien sûr que les bénévoles en question fassent remonter les informations !).

Pour les gens qui demanderaient à « avoir » ou « attirer » les chauves-souris : dans les cas où ils veulent les attirer ailleurs (crèche...) pour qu'elles ne soient pas dans le toit de l'habitation, préciser que ce n'est pas la méthode à privilégier (taux d'échec). Un nichoir ne peut pas être considéré comme une solution de remplacement. Il faut en priorité favoriser la cohabitation là où les chauves-souris sont installées ! Pour ceux qui mettent des nichoirs « en plus », les prévenir que les chauves-souris fréquentent parfois un gîte à vie, ceux des alentours sont donc déjà pourvus... Ca peut donc prendre qq années avant qu'un nichoir fonctionne ! (apprendre aux gens la patience !). Nicolas précise que les briques plâtrières dans les caves donnent quant à elles un résultat souvent rapide. Inutile de les mettre entières : on les coupe en 3 et on les fixe verticalement au plafond (donc perpendiculairement à celui-ci).

Ne pas oublier de demander aux gens ce qu'ils mettent dans leur jardin (produits insecticides etc.) car le jardin est la 1<sup>ère</sup> zone de chasse sur le chemin des chauves-souris qui gîtent chez eux.

**Catherine présente ensuite les refuges pour les chauves-souris et havres de paix pour la loutre**, conventions entre un propriétaire (particulier, collectivité, association gestionnaire etc.) pour la protection des chauves-souris ou de la Loutre qui fréquentent leur maison ou leur jardin, leurs parcelles agricoles etc. Ce partenariat, basé uniquement sur le volontariat de la part du propriétaire, repose sur une convention. Pour que ces outils aient un impact réel sur la protection des chauves-souris et de la Loutre (... et donc de leurs habitats, et donc des autres espèces qui y vivent), il faut qu'il y en ait un réseau le plus dense possible. C'est pourquoi on a besoin des bénévoles « médiation », pour qu'ils en proposent à leurs communes, à leurs parents, à leurs voisins etc. Ces outils, créés en Bretagne, ont tous les deux été repris à l'échelle nationale par la SFEPM, souvent relayée dans les régions par les associations locales.

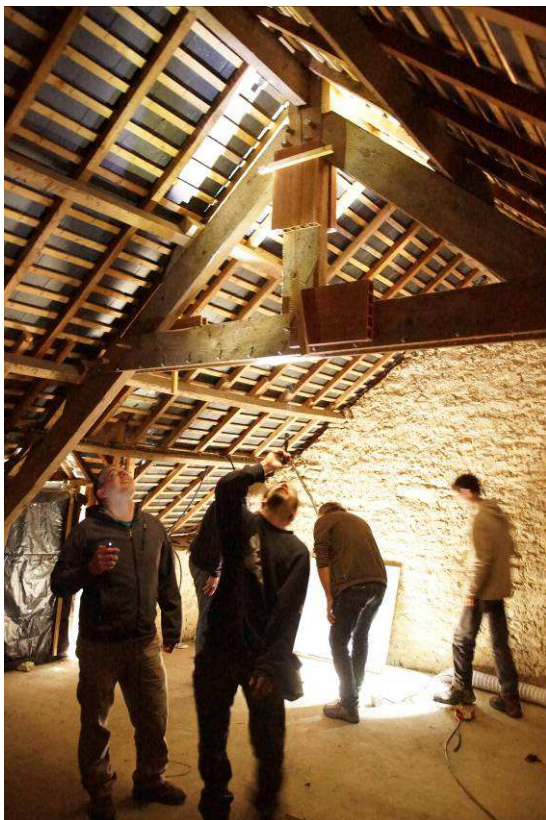
Comment faire vivre le réseau des refuges ? Souvent, après création d'un refuge, on n'a aucune nouvelle bien qu'on envoie régulièrement des infos etc. L'adhésion est proposée aux signataires de refuges et de havres de paix, mais seulement 1/3 des havres de paix, par exemple, sont adhérents. Doit-on demander systématiquement l'adhésion pour créer un refuge ou un HP ? Claude précise que les refuges LPO font maintenant l'objet d'une demande annuelle d'une somme modique, ce qui permet de maintenir le lien. On pourrait par exemple demander 10 € par an... ce qui peut aussi présenter le désavantage d'engendrer un gros travail administratif ! On peut aussi proposer une adhésion gratuite ou réduite l'année de la signature,... ce qui nous permet de relancer les gens les années suivantes.

**Présentation du projet « ouvre ton église » en Loire-Atlantique par Nicolas Chenaal.** Nicolas montre des illustrations de systèmes permettant aux chauves-souris mais pas aux

pigeons de pénétrer dans les clochers et les combles d'églises : ouvertures spécifiques aux chauves-souris au niveau des abat-sons. L'abat-son sert de casquette pour éviter la pénétration par les pigeons.

On signale une opération du même genre en Normandie : [Un clocher Une Effraie](#).

**Ronan Nédélec montre enfin les aménagements réalisés par David Léger sur un corps de ferme en Vendée** (dont lui et sa belle-famille sont propriétaires). Il a installé de nombreux nichoirs (qui ne marchent pas tous... mais c'est la multiplicité des offres qui fait que globalement, ça marche). Il a également créé des ouvertures au niveau de différentes portes de bâtiments agricoles etc. De nombreuses espèces de chauves-souris sont présentes sur le site, et l'étaient avant les aménagements (d'où aussi la réussite de ces derniers selon Ronan).



Enfin, une **visite des sites aménagés par Samuel Cléro** (services techniques de Saint-Glen) est réalisée : bâtiments municipaux dont les combles sont transformés en gîtes à chauves-souris depuis l'automne dernier : occultation des vitres, pose de briques plâtrières etc.



Un tour de l'église est fait pour un aménagement éventuel futur en faveur des chauves-souris.



Des réalisations en faveur d'autres éléments de la biodiversité sont également visitées : hôtels à insectes, prairie fleurie etc. Samuel va poursuivre toutes ces actions dans le futur, et développer le volet « sensibilisation », notamment au niveau des TAP dans l'école locale.

A Saint-Glen, commune Refuge pour les chauves-souris, même les plantes en pot municipales ont une tête de chauve-souris !



*CUPHEA llavea torpeda* (« giant bat face » en anglais )

Ceux qui n'auraient pas récupéré les diaporamas de ces rencontres peuvent en faire la demande auprès de [catherine.caroff@gmb.bzh](mailto:catherine.caroff@gmb.bzh). Vous pouvez aussi demander les autres documents liés à la médiation réalisés en Bretagne ou dans les autres régions et qui ont été fournis aux participants.



**Merci à tous les participants !**

*Photos Bastien Montagne*